NOTRE TERRITOIRE S'INVENTE UN NOM

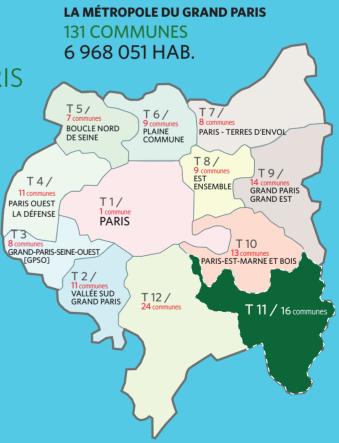
PARTICIPEZ!

TERRITOIRE 11

ALFORTVILLE | BOISSY-SAINT-LÉGER | BONNEUIL-SUR-MARNE | CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE |
CRÉTEIL | LA QUEUE-EN-BRIE | LE PLESSIS-TRÉVISE | LIMEIL-BRÉVANNES | MANDRES-LES-ROSES |
MAROLLES-EN-BRIE | NOISEAU | ORMESSON-SUR-MARNE | PÉRIGNY-SUR-YERRES | SANTENY |
SUCY-EN-BRIE | VILLECRESNES |

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- Au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris a été créée. Représentant près de 7 millions d'habitants, elle regroupe Paris et les communes des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), et quelques villes des départements limitrophes. La Métropole est organisée en 12 conseils de territoire qui remplacent les anciennes communautés d'agglomération et communautés de communes existantes, et regroupent les communes précédemment non membres d'un établissement public de coopération intercommunale.
- La Métropole du Grand Paris hérite de compétences obligatoires qui lui seront progressivement transférées :
 - I Développement économique, social et culturel
 - I Mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
 - **I** Aménagement
 - I Politique locale de l'habitat
 - I Plan Climat Air Energie



Elle pourra également obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert des grands équipements et infrastructures de l'Etat.

LE TERRITOIRE 11





TERRITOIRE 11 16 COMMUNES

305 565 HAB.



LE PLESSIS-TRÉVISE 19 157 Hab. LA OUEUE-PONTAULT-COMBAULT **EN-BRIE** 2 008 Hab LÉSIGNY NTENY 40 Hab. **SERVON** BRIE-COMTE-ROBERT

FNNFS-JARCY

ÉMFRAINVIIIF

- Notre territoire, qui comprend 305 565 habitants, rassemble les anciennes communautés d'agglomération de la Plaine Centrale du Valde-Marne (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes), du Haut Val-de-Marne (Boissy-Saint-Léger, Chennevièressur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Noiseau, Ormessonsur-Marne, Sucy-en-Brie), la communauté de communes du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes) et la ville de Bonneuilsur-Marne.
- Plus vaste territoire du Grand Paris, d'une superficie de 99,8 km², le Territoire 11 est également le plus contrasté avec des zones fortement urbanisées qui côtoient des espaces plus ruraux, agricoles, voire forestiers. Du point de vue géographique et topographique, notre territoire se compose de deux types de reliefs qui constituent son paysage : la plaine et le plateau. L'ensemble des 16 villes se situe au sud de la Marne et à l'est de la Seine. Notre territoire n'est pas limitrophe de Paris. Sa pointe nordouest se situe à la confluence de la Seine et de la Marne, et sa pointe sudest est l'un des endroits les plus éloignés de Paris au sein de la Métropole.
- Par la présence marquée de l'eau, des espaces verts et boisés sur le territoire mais aussi par l'ambition croissante de transition énergétique, le développement durable est un marqueur important de notre identité commune.

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE TERRITOIRE 11

- Le Territoire 11 se voit transférer par la loi des compétences obligatoires que sont :
- I Plan local d'urbanisme
- I Politique de la ville
- **L** Assainissement
- LEau
- I Gestion des déchets ménagers
- I Plan Climat Air Energie
- I Action sociale d'intérêt territorial
- I Equipements culturels et sportifs d'intérêt territorial.
- Il partage avec la Métropole les compétences aménagement, développement économique et habitat. La Métropole devra veiller à la cohérence de l'exercice de ses compétences, ainsi que de celles dévolues aux territoires, sur l'ensemble de son périmètre.

- Notre Etablissement public territorial pourrait également exercer certaines des compétences qui étaient exercées auparavant par les communautés d'agglomération de la Plaine centrale et du Haut Val-de-Marne, et la communauté de communes du Plateau Briard. Ces compétences sont notamment :
- I Transport
- I Voirie
- I Economie sociale et solidaire
- I Insertion professionnelle
- I Production florale et arboricole
- I Fabrication et livraison des repas
- I Tourisme
- I Aménagement et entretien des itinéraires
- I Itinéraires de découverte
- I Coopération décentralisée
- I Accessibilité
- I Aires d'accueil des gens du voyage
- I Gestion des milieux aquatiques
- I Propreté urbaine
- I Hygiène publique





















NOTRE TERRITOIRE S'INVENTE UN NOM : PARTICIPEZ!

Si la construction de la Métropole du Grand Paris apparaît à bien des égards concitoyens, il nous appartient d'insuffler démocratique. Il a donc été proposé d'opter pour une démarche participative pour le choix du nom du Territoire, dans le but de créer une dynamique citoyenne autour de ce nouveau territoire.

Parmi les 12 Territoires qui composent la Métropole du Grand Paris, 10 ont déjà décidé de leurs noms :

[T1] /Ville de Paris

[T2] / Vallée Sud Grand Paris

[T31/Grand Paris Seine Ouest

[T4] / Paris Ouest La Défense

[T5] /Boucle Nord de Seine

[T6] /Plaine Commune

[T7] /Paris - Terres d'envol

[T8] /Est Ensemble

[T9] / Grand Paris - Grand Est

[T10] / Paris-Est-Marne et Bois

/T11

/T12